

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI
3 JUIN 1999, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet
Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Richard Chalifoux, conseiller suppléant
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur André Choinière, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Yves Laganière, conseiller
Madame Renée Legendre, conseillère
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, assistait également à la séance.

Était absent :

Monsieur Guy Dubé, conseiller, remplacé par monsieur Richard Chalifoux

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte.

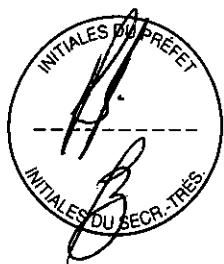
POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier, à savoir :

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 1999
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer

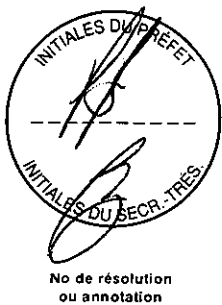
99-06-109



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

6. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
 - 6.1 R.I.E.V.R. : règlement numéro 11-99
 - 6.2 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlements d'emprunt numéros 737 et 738
7. Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mai 1999 du Comité consultatif régional d'aménagement
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 1999 du Comité consultatif agricole
9. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 9.1 Ville de Saint-Basile-le-Grand :
 - règlement numéro U-120-65 modifiant le règlement de zonage
 - règlement numéro U-120-67 modifiant le règlement de zonage
 - 9.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil :
 - Règlement numéro 91.03.03.98 modifiant le plan d'urbanisme
 - Règlement numéro 91.19.02.98 modifiant le règlement de construction
 - 9.3 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-029D modifiant le règlement de zonage
 - 9.4 Ville de Beloil :
 - Règlement numéro 1248-63-99 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 1250-15-99 modifiant le règlement de lotissement
 - 9.5 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-86A modifiant le règlement de zonage
 - 9.6 Ville de Carignan : règlement numéro 243-30 modifiant le règlement de zonage
 - 9.7 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-90B modifiant le règlement de zonage
10. Demande de modification du Schéma d'Aménagement : ville de Saint-Basile-le-Grand
11. Ville de Mont-Saint-Hilaire : exclusion de la zone agricole permanente
12. Cours d'eau
 - 12.1 Fossé l'Acadie : demande d'intervention
 - 12.2 Deslauriers : demande d'avis de la C.P.T.A.Q.
 - 12.3 Financement temporaire des travaux



Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

13. Demandes d'appui : M.R.C. Côte de Gaspé - rivières inondables
14. Affaires publiques
15. Divers
16. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 1999

99-06-110

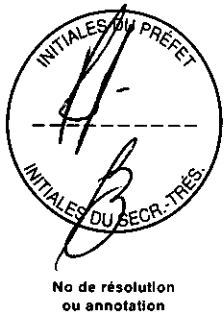
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du
13 mai 1999 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

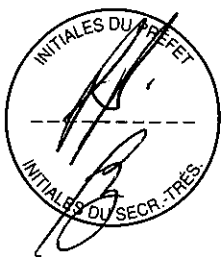
POINT 4. CORRESPONDANCE

- 99-375 29-04-99 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier,
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous
transmettant le règlement d'urbanisme numéro
845-86-A, pour approbation du Conseil.
- 99-376 29-04-99 Envoi de MADAME FLORENCE JUNCA-ADENOT,
présidente-directrice générale, AGENCE
MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, nous
transmettant le rapport annuel 1998, intitulé : "Une
vision métropolitaine du transport des personnes".
- 99-377 30-04-99 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière,
VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement
d'urbanisme numéro 1248-64-99, pour approbation
du Conseil.
- 99-378 30-04-99 Lettre de MADAME NICOLE TRÉPANIÉ, service
agricole et municipal, MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT, nous transmettant copie
d'une lettre transmise à monsieur Pierre Paradis
concernant le redressement du Second Grand
Ruisseau.
- 99-379 30-04-99 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière
VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement
d'urbanisme numéro 1248-62-98, pour approbation
du Conseil.
- 99-380 03-05-99 Lettre de MONSIEUR PIERRE-PAUL RAVENELLE,
directeur général, CORPORATION DES
OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN
ENVIRONNEMENT, nous demandant d'adhérer à la
Corporation pour 1999.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

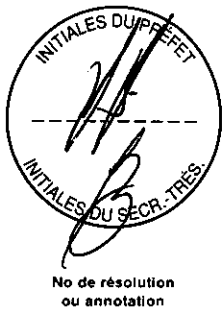
- 99-381 03-05-99 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. CHAMPLAIN, nous transmettant copie de la résolution numéro R99-114 relativement au cours d'eau Massé.
- 99-382 03-05-99 Lettre de MONSIEUR ROBERT BÉRUBÉ, ingénieur, ROBERT BÉRUBÉ ET ASSOCIÉS INC., nous demandant de transmettre un certificat de conformité pour un projet d'installations septiques sur une érablière à Saint-Jean-Baptiste.
- 99-383 03-05-99 Lettre de MADAME ÉLISE GUERTIN, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE STUKELY, nous transmettant copie de la résolution numéro 99-04-098 demandant au ministre des Affaires municipales de modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour appui du Conseil.
- 99-384 03-05-99 Lettre de MONSIEUR ROGER LAPOINTE, maire, MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL, nous transmettant copie de la lettre transmise à la présidente de l'U.M.R.C.Q. relativement à l'étude d'une fusion éventuelle des unions municipales, pour appui du Conseil.
- 99-385 04-05-99 Lettre de MADAME MARIE-JOSÉ CALLÈS, courtier en assurance de dommage, GROUPE CHAPDELAIN ASSURANCES INC., nous transmettant notre police d'assurances générales pour l'année 1999.
- 99-386 07-05-99 Copies de lettres transmises aux villes par MONSIEUR RÉJEAN RACINE, ingénieur, URCEL DELISLE & ASSOCIÉS INC., relativement aux travaux de nettoyage du cours d'eau Roy.
- 99-387 07-05-99 Lettre de MONSIEUR MARCEL BERTRAND PARADIS, président, TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous demandant de nommer un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration de la Télévision communautaire.
- 99-388 10-05-99 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 93-02-90 et 93-03-07, pour approbation du Conseil.
- 99-389 10-05-99 Copie d'une lettre de MONSIEUR ROCH MALTAIS, direction des affaires juridiques, SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC, adressée à la direction régionale Montréal-Montérégie, SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC, relativement à la construction du poste de police à Saint-Mathieu-de-Beloeil.
- 99-390 10-05-99 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros U-110-5, U-120-65, U-120-66, U-110-6 et U-120-67, pour approbation du Conseil.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 99-391 10-05-99 Lettre de MADAME ANNIE MORIN, comité condition féminine en développement régional de la Montérégie, CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant une invitation à participer à une rencontre portant sur les femmes en politique municipale.
- 99-392 10-05-99 Lettre de MADAME CAROLE POIRIER, directrice de cabinet, CABINET DE LA MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, accusant réception de notre résolution concernant le règlement numéro 29-99, intitulé : "Règlement de contrôle intérimaire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste".
- 99-393 10-05-99 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 99-202 demandant de modifier le Schéma d'Aménagement afin d'autoriser l'implantation de panneaux-réclames sur les terrains adjacents à la route 116.
- 99-394 10-05-99 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 91.19.02.98, pour approbation du Conseil.
- 99-395 11-05-99 Télécopie de MADAME CAROLINE ROUSSEAU, directrice, LES AMIS DU CANAL DE CHAMBLY, convoquant le préfet à l'inauguration du tout premier rallye vélo sur le canal de Chambly.
- 99-396 12-05-99 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait du procès-verbal acceptant le dépôt des procès-verbaux de la M.R.C..
- 99-397 12-05-99 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les projets de règlements numéros 845-88 et 820-10, pour approbation de la M.R.C..
- 99-398 13-05-99 Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS PIERRE MÉNARD, directeur général, LE VIRAGE, nous transmettant un document, intitulé : "Pour contrer la pauvreté des services de réadaptation en toxicomanie en Montérégie", présenté à la Régie de la Santé et des Services sociaux afin de proposer des projets de développement de services.
- 99-399 13-05-99 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de notre projet de règlement numéro 14-10 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 99-400 13-05-99 Lettre de MONSIEUR ÉRIC HOUDE, directeur régional, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, relativement à la planification des mesures d'urgence en vue du passage à l'an 2000.



Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

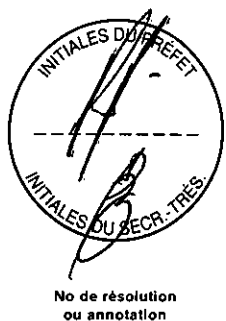
- 99-401 13-05-99 Télécopie de MONSIEUR YVES CORRIVEAU, OPTIMUM GESTION DE RISQUES INC., nous transmettant l'échéancier proposé pour le regroupement d'achat des assurances.
- 99-402 14-05-99 Lettre de MONSIEUR JEAN LACROIX, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant les résolutions numéros 99-03-60 et 99-05-117 concernant la position de la municipalité quant à la conformité du jardin zoologique situé sur le site de la fondation FAUNA, à Carignan.
- 99-403 14-05-99 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement numéro 1248-64-99, pour approbation du Conseil.
- 99-404 14-05-99 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements numéros 1248-63-99 et 1250-15-99, pour approbation du Conseil.
- 99-405 17-05-99 Lettre de MONSIEUR STÉPHANE PARENT, directeur général, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, convoquant le directeur général à la prochaine réunion du conseil d'administration, le 20 mai 1999.
- 99-406 17-05-99 Lettre de MONSIEUR PIERRE BÉLANGER, secrétaire-trésorier, RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous transmettant copie du règlement numéro 11-99 "Emprunt relatif à l'installation de groupes électrogènes", pour approbation par voie de résolution.
- 99-407 17-05-99 Lettre de MONSIEUR JEAN LACROIX, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le projet de règlement numéro 243-31, pour approbation de la M.R.C..
- 99-408 19-05-99 Télécopie de MADAME DIANE SHANK, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ, nous transmettant copie de la résolution numéro 99-68 concernant les rivières inondables, pour appui du Conseil.
- 99-409 19-05-99 Copies des lettres de MONSIEUR MICHEL LAVOIE, préfet, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE, adressées à MADAME NANCY FORD, COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL, relativement à des consultations particulières sur la sécurisation du réseau de transport et de distribution d'Hydro-Québec.
- 99-410 20-05-99 Lettre de MADAME PAULINE MAROIS, députée de Taillon, et de MONSIEUR FRANÇOIS CHARBONNEAU, président de la campagne de financement circonscription de Taillon, invitant le préfet à un cocktail bénéfique du Parti Québécois.
- 99-411 21-05-99 Télécopie de MONSIEUR GUY ROCHETTE, chargé de projet, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous convoquant à une session de formation relativement aux programmes RénoVillage et PRU.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 99-412 21-05-99 Télécopie de MONSIEUR LAURENT OLIVIER, directeur général, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, demandant aux membres du Conseil de reconsidérer la demande d'exclusion zone agricole - Flanc Sud.
- 99-413 21-05-99 Télécopie de MONSIEUR JACQUES LEBLOND, ANDRÉ GINGRAS ET ASSOCIÉS INC., nous invitant à une rencontre d'information sur les regroupements d'achat en assurance collective.
- 99-414 21-05-99 Télécopie de MONSIEUR STÉPHANE PARENT, directeur général, CLD DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, convoquant le directeur général à la prochaine réunion du Conseil d'administration, reportée au 8 juin 1999.
- 99-415 21-05-99 Télécopie de MADAME PASCALE CLICHE, service de la formation, U.M.R.C.Q., nous demandant de mettre à leur disponibilité une salle afin de tenir un cours de formation, intitulé : "Gestion financière des municipalités" destiné aux élus municipaux.
- 99-416 25-05-99 Lettre de MONSIEUR JEAN BERGERON, directeur de service de la planification et développement, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, accusant réception du projet de règlement numéro 14-10 amendant le Schéma d'Aménagement.
- 99-417 25-05-99 Lettre de MADAME SUZAN BUJOLD, comité de concertation des gens d'affaires, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD, invitant le directeur général à participer à un groupe de discussions afin de bien cibler les enjeux économiques prioritaires pour la communauté d'affaires de la Rive-Sud.
- 99-418 25-05-99 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. CHAMPLAIN, nous transmettant le règlement numéro 99-49 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 99-419 25-05-99 Envoi de la CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous transmettant le rapport annuel pour 1998.
- 99-420 25-05-99 Lettre de MONSIEUR YVES CORRIVEAU, conseiller, OPTIMUM GESTION DE RISQUES INC., nous demandant de compléter les annexes avec de débiter l'analyse de nos besoins d'assurances.
- 99-421 25-05-99 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 99-100 nommant la Table des préfets de la Rive-Sud pour représenter les 4 M.R.C. à la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, auprès du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

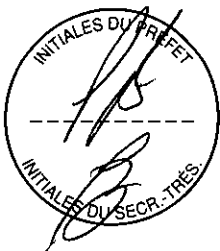


**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 99-422 27-05-99 Lettres de MADAME FLORENCE JUNCA-ADENOT, présidente-directrice générale, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, convoquant les membres à la 2e réunion du comité de suivi pour l'axe de l'autoroute 10 – Estacade.
- 99-423 27-05-99 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, nous transmettant le procès-verbal du Bureau des délégués des M.R.C. des Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu du 5 mai 1999.
- 99-424 27-05-99 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, nous transmettant le procès-verbal du Bureau des délégués des M.R.C. du Bas-Richelieu, des Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu du 5 mai 1999.

PUBLICATION DU MOIS DE MAI 1999

Bulletin de Droit du travail	Printemps 1999
Affaires Montérégiennes	Vol. 11, No 7 Avril-Mai 1999
Gazette Officielle du Québec	No 17 28 avril 1999
Desjardins Entreprises	Vol. 1, No 2 Printemps 1999
Publiquip	Vol. 16, No 5 Mai 1999
InfoForêt	No 58 Avril 1999
Le Sablier	Vol. 4, No 1 Avril 1999
Municipalité	Avril - Mai 1999
Relais	Avril 1999
Muni-Express	No 4 10 mai 1999
Muni-Express	No 5 11 mai 1999
Gazette officielle du Québec	Index janvier – mars 1999
Gazette officielle du Québec	No 18 5 mai 1999



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

99-06-111

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre**

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 99-06 du chèque #8070 au chèque #8123 pour un montant total de 47 234,21 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÉGLEMENTS D'EMPRUNT

6.1 R.I.E.V.R. : règlement d'emprunt numéro 11-99

99-06-112

ATTENDU QUE la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu a pour mission d'approvisionner en eau potable le territoire des municipalités sous sa juridiction;

ATTENDU QUE pour respecter ses obligations, en particulier lors de pannes d'électricité, la Régie a convenu d'installer un groupe électrogène supplémentaire à la Centrale de traitement d'eau et un groupe électrogène au poste de suppression sur le chemin Ozias-Leduc;

ATTENDU QUE selon l'étude réalisée à ce sujet par la firme Beaudoin, Hurens et Associés, l'ensemble des travaux, incluant les contingences, est évalué à 450 000,000 \$;

ATTENDU QUE conséquemment, le Conseil de la Régie a adopté le règlement numéro 11-99, intitulé : « Emprunt relatif à l'installation de groupes électrogènes »;

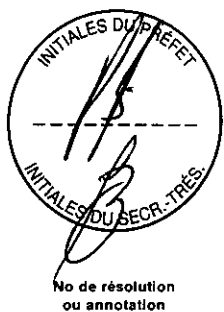
ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance dudit règlement et se déclare satisfait

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU D'approuver le règlement numéro 11-99 de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu, intitulé : « Emprunt relatif à l'installation de groupes électrogènes », puisque conforme au Schéma d'aménagement et au document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

6.2 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlements d'emprunt numéros 737 et 738

- Règlement d'emprunt numéro 737

99-06-113

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 737, portant sur la réalisation de travaux préparatoires ainsi que l'exécution de travaux d'installation d'une conduite d'égout sur la rue Richard;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a reçu ledit règlement d'emprunt en date du 31 mai 1999;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet

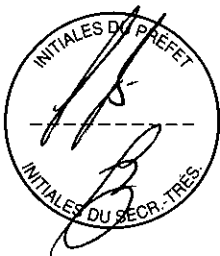
ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 737 de la ville de Saint-Basile-le-Grand autorisant la réalisation de travaux préparatoires ainsi que l'exécution de travaux d'installation d'une conduite d'égout sur la rue Richard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement d'emprunt numéro 738

99-06-114

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;



No de résolution
ou annotation

99-06-114
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 738, portant sur la réalisation de travaux préparatoires ainsi que l'exécution de travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sur la rue Richard;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a reçu ledit règlement d'emprunt date du 31 mai 1999;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beudet

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 738 de la ville de Saint-Basile-le-Grand autorisant la réalisation de travaux préparatoires ainsi que l'exécution de travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sur la rue Richard.

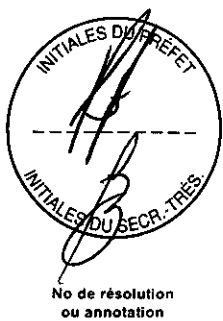
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 1999 DU COMITÉ
CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil de la M.R.C. acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mai 1999 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 27 MAI 1999 DU COMITÉ CONSULTATIF
AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 1999 du Comité consultatif agricole.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 9. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

9.1 Ville de Saint-Basile-le-Grand :

- Règlement numéro U-120-65 modifiant le règlement de zonage

99-06-115

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-65 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-65, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-65, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 99-05-053, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-65, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 99-05-031, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-65 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-65, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro U-120-67 modifiant le règlement de zonage

99-06-116

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-67 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-67, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-67, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 99-05-054, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

99-06-116
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-67, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 99-05-032, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-67 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-67, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil :

- Règlement numéro 91.03.03.98 modifiant le plan d'urbanisme

99-06-117

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.03.03.98 modifiant son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.03.03.98, modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.03.03.98, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 99-05-055, recommande au Conseil de l'approuver;

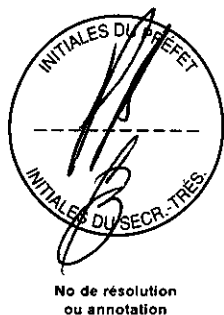
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.03.03.98 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.03.03.98, modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

99-06-118

- Règlement numéro 91.19.02.98 modifiant le règlement de construction

ATTENDU QUE le règlement de construction de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.19.02.98 modifiant son règlement de construction;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.19.02.98, modifiant le règlement de construction de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.19.02.98, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 99-05-056, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement 91.19.02.98, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 99-05-033, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.19.02.98 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.19.02.98, modifiant le règlement de construction de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-029D modifiant le règlement de zonage

99-06-119

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 277-96-029D modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 277-96-029D, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 277-96-029D, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 99-05-057, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

99-06-119
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement 277-96-029D, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 99-05-036, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 277-96-029D est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 277-96-029D, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Ville de Beloeil :

- Règlement numéro 1248-63-99 modifiant le règlement de zonage

99-06-120

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-63-99 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-63-99, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

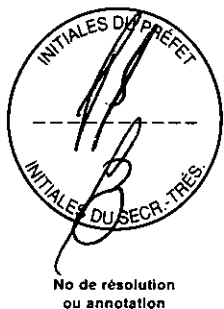
ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-63-99, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 99-05-058, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-63-99, le Comité consultatif agricole, par la résolution 99-05-034, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-63-99 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

99-06-120
(suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-63-99, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1250-15-99 modifiant le règlement de lotissement

99-06-121

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1250-15-99 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1250-15-99, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1250-15-99, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 99-05-059, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1250-15-99, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 99-05-035, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1250-15-99 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1250-15-99, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

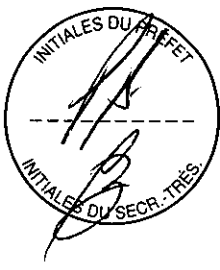
9.5 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-86A modifiant le règlement de zonage

99-06-122

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-86A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-86A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;



No de résolution
ou annotation

99-06-122
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-86A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 99-05-060, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-86A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Chalifoux**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-86A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Ville de Carignan : règlement numéro 243-30 modifiant le règlement de zonage

99-06-123

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Carignan est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 243-30 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 243-30, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-30, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 99-04-044, recommande au Conseil de l'approuver;

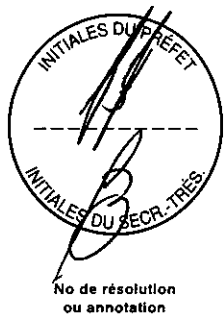
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 243-30 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 243-30, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, soit et est approuvé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

99-06-124

9.7 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-90B modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-90B modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-90B, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-90B, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 99-05-061, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-90B est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-90B, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 10. DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT : VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

Suite à une présentation de la demande par monsieur Bernard Gagnon, et suite à des échanges et discussions, la résolution suivante est déposée :

99-06-125

ATTENDU QUE, selon les dispositions actuelles du Schéma d'Aménagement, l'implantation de panneaux-réclames est permise uniquement aux abords des autoroutes A-10, A-20 et A-30;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 99-02, la ville de Saint-Basile-le-Grand demande à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de modifier le Schéma d'Aménagement afin que les panneaux-réclames soient également permis le long de la route 116, selon les modalités déjà établies au Schéma;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 99-05-022, le Comité consultatif régional d'aménagement ne recommande pas au Conseil de modifier le Schéma d'Aménagement, puisque les panneaux-réclames ne constituent pas une forme d'usage susceptible d'améliorer la qualité du paysage;



No de résolution
ou annotation

99-06-125
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE l'implantation de panneaux-réclames représente toutefois une source de financement directe ou indirecte non négligeable pour les municipalités

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre**

ET RÉSOLU DE demander au directeur général d'entreprendre les démarches nécessaires afin de modifier le Schéma d'Aménagement dans le but de permettre l'implantation de panneaux-réclames le long de la route 116 et ce, selon les modalités déjà établies au Schéma pour ce type d'usage

REJETÉE MAJORITAIREMENT madame Renée Legendre ainsi que messieurs Honorius Charbonneau, Jacques Durand et Bernard Gagnon ayant voté en faveur de la résolution; alors que messieurs Gilles Beaudet, Robert Beaudry, Julien Bussière, Richard Chalifoux, André Choinière, Marcel Dulude, Yves Laganière, Gilles Plante et Claude Voyer ont voté contre.

**POINT 11. VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE : EXCLUSION DE LA
ZONE AGRICOLE PERMANENTE**

99-06-126

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire désire entreprendre des démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole afin d'exclure une partie de son territoire de la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE de ce fait, la ville de Mont-Saint-Hilaire a déjà sollicité l'appui du Conseil de la M.R.C. en considération au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 99-03-053, le Conseil de la M.R.C. a convenu, par un vote majoritaire, de ne pas appuyer la ville dans ses démarches;

ATTENDU QUE la ville a de nouveau soumis le dossier au Conseil de la M.R.C. présentant des faits nouveaux à l'appui;

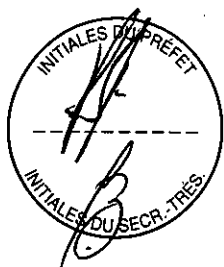
ATTENDU QUE face à ces nouvelles informations, le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de reconsidérer sa position

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon**

ET RÉSOLU D'appuyer à la ville de Mont-Saint-Hilaire dans ses démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole afin d'exclure une partie de son territoire de la zone agricole permanente.

QUE la résolution numéro 99-03-053 soit et est rescindée à toutes fins que de droit.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

99-06-126
(suite)

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, madame Renée Legendre ainsi que messieurs Gilles Beudet, Robert Beaudry, Julien Bussière, Honorius Charbonneau, Richard Chalifoux, Marcel Dulude, Jacques Durand, Bernard Gagnon, Yves Laganière, Gilles Plante et Claude Voyer ayant voté en faveur de la résolution; alors que monsieur André Choinière a voté contre.

POINT 12. COURS D'EAU

12.1 Fossé l'Acadie : demande d'intervention

99-06-127

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a demandé de procéder à des travaux d'aménagement dans le cours d'eau Fossé l'Acadie;

ATTENDU QUE le coordonnateur aux cours d'eau de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a effectué une inspection du cours d'eau et recommande, dans son rapport du 13 mai 1999, de procéder à des travaux d'entretien;

ATTENDU QUE le Fossé l'Acadie est sous la juridiction du Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Choinière
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière**

ET RÉSOLU DE demander au Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu d'entreprendre les démarches nécessaires afin de réaliser des travaux pour assurer un meilleur égouttement du cours d'eau Fossé l'Acadie, situé à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Deslauriers : demande d'avis de la C.P.T.A.Q.

99-06-128

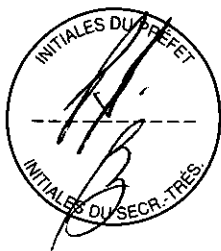
ATTENDU QU'il y a lieu d'intervenir dans le cours d'eau Deslauriers, situé à Saint-Basile-le-Grand;

ATTENDU QUE les travaux nécessitent un reprofilage dudit cours d'eau en zone agricole permanente;

ATTENDU QUE conséquemment, la ville de Saint-Basile-le-Grand a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

99-06-128
(suite)

ET RÉSOLU D'informer la Commission de protection du territoire agricole que le Conseil de la M.R.C. est favorable aux travaux de reprofilage du cours d'eau Deslauriers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Financement temporaire des travaux

99-06-129

ATTENDU QUE les coûts de réalisation de l'ensemble des travaux d'aménagement des cours d'eau, pour 1999, sont de l'ordre du 560 000,00 \$;

ATTENDU QUE ces coûts seront directement facturés aux municipalités concernées lorsque les travaux sont complétés;

ATTENDU QUE, de ce fait, il y a lieu de procéder à un financement temporaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder, au fur et à mesure des besoins, à des emprunts pour le financement temporaire des travaux de réaménagement des cours d'eau et ce, pour un montant global maximum de 600 000,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. DEMANDE D'APPUI: M.R.C. CÔTE DE GASPÉ -
RIVIÈRES INONDABLES

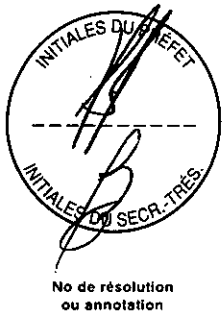
99-06-130

ATTENDU QUE les municipalités sont de plus en plus touchées par des inondations, dont la fréquence semble augmenter avec les années;

ATTENDU QUE des coûts importants sont engendrés par ces inondations, tant au niveau des citoyens, des municipalités que du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE de nombreux cours d'eau, sous juridiction gouvernementale, présentent des besoins d'intervention à titre préventif, tel que la rivière l'Acadie sur notre territoire;

ATTENDU QUE des travaux réalisés à titre préventif auraient pour effet de sécuriser les citoyens, en plus de diminuer les coûts d'intervention



No de résolution
ou annotation

99-06-130
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU DE demander au gouvernement du Québec, à son ministre de l'Environnement et de la Faune, monsieur Paul Bégin, et au ministre de la Sécurité publique, monsieur Serge Ménard, qu'ils étudient la possibilité de créer un programme visant à intervenir de façon préventive sur les cours d'eau à risque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. AFFAIRES PUBLIQUES

Monsieur Alain Laurendeau, citoyen de Saint-Jean-Baptiste, demande des informations supplémentaires quant à la nécessité de changer les ponts dans la branche 7 du cours d'eau rivière à l'Ours.

Le directeur général informe monsieur Laurendeau qu'il organisera une rencontre avec les personnes concernées par la branche 7 afin de clarifier la situation.

POINT 15. DIVERS

Monsieur Gilles Plante dépose copie d'une résolution, adoptée par la municipalité de McMasterville, demandant à l'U.M.Q. d'organiser une campagne de communication relative aux négociations du pacte fiscal.

POINT 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

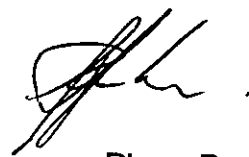
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beudet

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 15.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Pierre Bourbonnais
préfet

99-06-131